

Politique éthique d'Ardenplast

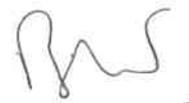
Ardenplast est une société engagée dans la prise en compte des individus qui la composent. A ce titre, elle veut travailler selon les bonnes pratiques éthiques promues par l'ETI (Ethical Trading Initiative), dans le respect de la législation française et de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (DUDH).

Ces bonnes pratiques qu'elle s'engage à appliquer sont notamment:

- Le libre choix de l'emploi (pas de travail forcé, de retenue des papiers d'identité, ...),
- Le respect des instances représentatives du personnel,
- Le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- L'interdiction du travail des enfants,
- Pour les jeunes travailleurs, des conditions d'emploi respectant la législation
- Le versement d'une rémunération adaptée,
- Un temps de travail adapté,
- L'absence de discrimination pour quelque raison que ce soit,
- La préférence pour les CDI et l'interdiction du travail dissimulé,
- L'interdiction du recours à des traitements non respectueux des personnes (violences physiques, harcèlement, ...)

ArdenPlast promeut cette politique auprès de ses fournisseurs (dans la mesure de ses moyens) au travers de sa charte fournisseur et de la prise en compte de l'engagement RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprise) dans l'évaluation de ceux-ci.

ArdenPlast s'implique dans l'aide à la réinsertion par la sous-traitance de certaines de ses opérations de fabrication ou de service, à des organismes de travail en milieu protégé ou de préparation à la réinsertion dans le milieu professionnel.



Benoît d'Harcourt, président.

7 janvier 2025.